



SUJET

Réponse du Comité de direction au postulat de Michel Girardet déposé le 2 mai 2019

RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)

Gérard Produit

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En réponse au postulat de M. Michel Girardet, déposé le 2 mai 2019, intitulé « Pour la mise en place d'une politique régionale de soutien au sport », le Comité de direction est en mesure de préciser les éléments suivants.

Contenu du postulat

« Pour la mise en place d'une politique régionale de soutien au sport »

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les délégués du Conseil Intercommunal,

En consultant les comptes 2018 et le budget 2019 on peut constater que le montant affecté au sport a baissé. Sans tenir compte du poste « imputation », les soutiens pour 2019 sont budgétés à fr. 50'000.- - alors que dans les budgets de 2014 à 2017 la somme y relative était de fr. 70'000.- -, soit une baisse de près de 30 %.

Parallèlement celui de la culture a considérablement augmenté puisqu'il était par exemple de fr. 340'000.- en 2012 et se monte à fr. 535'000.- - en 2019 non tenu compte également du poste « imputation ». L'objet de ce postulat n'est en aucun de s'opposer au soutien à la culture dont il est prouvé qu'elle représente un plus incontestable notamment économique pour la région mais bien de se poser la question pourquoi une politique de soutien a été mise en place pour la culture et pas pour le sport si ce n'est celui accordé à des sportifs, clubs ou associations pour quelques dizaines de milliers de francs seulement.

La récente décision de Lea Sprunger d'annuler l'édition 2019 de la Romande Energie Run interpelle et est très significative. Il n'y a pas lieu d'incriminer l'ORPC qui a été contrainte d'appliquer les directives cantonales qui ont occasionné un quasi triplement de sa facture mais bien plutôt de se poser la question sur l'approche et la différence d'appréciation qu'ont les milieux politiques entre le sport et la culture. Certaines communes ont estimé qu'il n'est pas de leur ressort de soutenir et financer le sport par le biais de la PCi. Cet argument répond à une certaine logique. Alors pourquoi ne pas envisager qu'il y ait une concordance quant au soutien au sport et à la culture en le faisant pour les deux par la Région de Nyon.

La remarque déjà entendue d'une disparité de traitement entre les diverses manifestations et le risque de tomber dans l'aléatoire ne saurait être retenue. En se rapportant à la culture il est tout autant possible d'évoquer ce propos si l'on se réfère aux soutiens et conventions existants. Le

récent postulat déposé par Madame Girod demandant des éclaircissements à ce sujet en est la preuve.

Une course telle que la Romande Energie Run était le parfait exemple d'une manifestation régionale traversant une grande partie du district avec son départ à Allaman et une arrivée à Nyon. Elle a réuni près de 2000 coureurs en 2018 dont l'immense majorité sont des populaires. Mais on pourrait aussi évoquer des manifestations tels que par exemple le triathlon de Nyon qui est un des plus importants de Suisse ou la course VTT Chésereux - la Barillette qui s'est fait une réputation loin à la ronde.

Ne peut-on pas considérer que ce genre d'épreuves est un plus incontestable pour le bien-être de la population ? La ville de Gland l'a bien compris puisqu'elle a décidé d'organiser une course populaire (la Gland Spring Run) qui est gratuite et a attiré près de 800 personnes de tout âge pour sa première édition en 2018 et qui a été reconduite en 2019.

Par ce postulat je demande au Codir d'étudier la mise sur pied d'un soutien régional au sport en concordance avec ce qui se fait avec la culture. De manière que la politique de soutien de Région de Nyon ne soit pas culture ou sport mais bien culture ET sport.

Gland, le 2 mai 2019

Michel Girardet

Réponse

Le Comité de direction tient tout d'abord à rappeler qu'il dispose d'une politique de soutien au sport. A ce titre, elle ne nécessite donc pas de « mise en place » à proprement parler, et pourra, le cas échéant, être développée. Actuellement, cette politique — dont les objectifs sont établis dans la Stratégie de développement régional, présentée notamment au Canton de Vaud dans le cadre de la LADE — consiste dans :

- l'incitation de la population à la pratique du sport ;
- le développement des sports de nature (notamment par des investissements conséquents à la Givrine) ;
- l'organisation des Mérites sportifs régionaux, aux côtés des villes de Nyon et de Gland ;
- un soutien aux projets d'infrastructures sportives régionales (par le biais du DISREN).

Le Comité de direction partage pleinement les préoccupations du postulant et de la Commission de gestion, dont certains membres ont également soulevé cette question. Il souhaite, conformément aux statuts de notre association et aux besoins exprimés par ses communes membres, pouvoir développer la politique sportive de la Région de Nyon.

Toutefois, le Comité de direction a été confronté à un manque de ressources, tant financières qu'humaines, pour mener à bien cette tâche. Ainsi, il a dû suspendre sa politique sportive pour 2020, en raison d'une situation budgétaire générale de rigueur. Par ailleurs, le collaborateur du Secrétariat régional affecté au sport a quitté la Région en novembre 2019 et n'a pas été remplacé faute de budget. Grâce à la réorganisation du Secrétariat de la Région, nous aurons des ressources internes qui assureront, dès 2021, l'administration de l'activité liée au sport.

Dans ce contexte nouveau, le budget 2021 prévoit une enveloppe globale de CHF 60'000 pour soutenir, par le biais de subventions, les projets en lien avec le sport ce qui va dans le sens du postulant.

Conclusion

Le Comité de direction exprime clairement sa volonté de développer une politique en matière de soutien à la pratique du sport dans le district. Elle a adapté son budget pour l'exercice 2021 sur la base des besoins constatés ces dernières années et maintiendra ainsi son soutien à la manifestation des Mérites sportifs régionaux. Enfin, grâce au DISREN, des projets d'intérêt régional relatifs aux infrastructures sportives pourront aussi être supportés.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu la réponse du Comité de direction au postulat de M. Michel Girardet, déposé le 2 mai 2019, intitulé «Pour la mise en place d'une politique régionale de soutien au sport »,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide de prendre acte de la réponse du Comité de direction.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 29 octobre 2020, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Gérald Cretegny
Président

Boris Mury
Secrétaire